

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 14

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Avance sur subventions 2023
aux associations et organismes

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET (arrivée à 20h07), M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO (arrivée à 20h06), M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON (arrivé à 20h04), Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 19 DEC. 2022

Publiée le : 20 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 20 DEC 2022

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



Absents excusés :

M. ARNOULT.....Procuration à M. DALOYAU
Mme HAGEGE-RADUTA,Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEANProcuration à Mme SOUMAT
Mme DARROUX.....Procuration à M. le Maire

Absent

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme CHENET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°14

OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les courriers de demandes de versement d'avances sur subventions, adressés à Monsieur le Maire de Montmorency,

Considérant qu'il convient de permettre à certaines associations et organismes de fonctionner jusqu'à l'attribution des subventions au titre de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement Economique du 25 novembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à verser une avance sur subvention jusqu'au vote de la délibération attribuant les subventions à diverses associations pour 2023, dans la limite des montants figurant dans le tableau ci-dessous :

Associations / organismes	Subvention attribuée par délibération n° 16 du vote du budget primitif en date du 16 décembre 2021	Avance 2023 maximum (25% du montant attribué par délibération n°16 du 16 décembre 2021)
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	810 000,00 €	202 500,00 €

Associations / organismes	Subvention attribuée par délibération n°18 du 31 mars 2022	Avance 2023 maximum (50% du montant attribué par délibération n°18 du 31 mars 2022)
La Nouvelle Etoile	493 000,00 €	246 500,00 €

IMPUTE la dépense occasionnée au budget communal pour l'année 2023 à la nature 65748 – Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé et 657362 Subventions aux établissements rattachés – CCAS.

PRECISE que ces avances seront versées sous réserve de la présentation par ces entités d'une demande justifiée de versement,

PRECISE que si le montant de l'avance versée dépasse le montant attribué au titre de l'exercice 2023, l'association ou l'organisme devra procéder au reversement de la différence auprès de la Ville.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Martine CHENET
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

